

publié sur le site internet de la
collectivité le 26/05/2023

RF
PREFECTURE DE L'ARDECHE

République française Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/05/2023
ARDECHE007-200072007-DE_2023_51-DE

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE
Place de la Mairie – 07470 COUCOURON

Séance du jeudi 25 mai 2023

**Membres
en exercice** : 37

Date de la convocation : 19/05/2023

Présents : 26

Le jeudi 25 mai 2023 à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 32

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
REFUS DE VOTE : 0

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Jérôme DELDON, Francis ENJOLRAS, Elisabeth FALGON, Jacques GENEST, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Christian VIDAL

Représentés : Geneviève DUNY par Dominique TRIN, Martine IMBERT par Jacques GENEST, Jean LINOSSIER par Michel LOUIS, Sébastien PRADIER par Franck MEJEAN, John SERROUL par Françoise BENOIT, Charles VALETTE par Bernard JACQUEMIN

Absents : Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Jérôme GROS, Georges LLUIS, Patrick OSTORERO

Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2023_51 – Objet : Approbation du Contrat Atout Nature 2023-2026 et candidature à l'animation du site ENS « Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron »

*Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L.113-8 et suivants du Code de l'urbanisme,
Vu le schéma départemental des ENS « Horizon 2030 » approuvé par l'assemblée départementale du 9 décembre 2022 donnant délégation à la commission permanente pour approuver toute modalité technique d'application et d'adaptation du schéma départemental des ENS,*

Considérant que la Communauté de communes Montagne d'Ardèche est la collectivité animatrice de l'Espace Naturel Sensible « Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron » pour la mise en œuvre d'actions de connaissance, de suivi et de préservation, d'accueil du public, de sensibilisation, de communication et d'animation.

Considérant que le Département a mis à jour, de manière concertée, son Schéma Directeur des ENS ardéchois Horizon 2030. Dans ce cadre, il a maintenu une enveloppe financière annuelle pour la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine naturel et établi un Contrat Atout Nature (CAN) et des objectifs sur 4 ans, renouvelables, pour l'ENS de Coucouron animé par la Communauté de communes.

Il est proposé que la Communauté de communes approuve le Contrat Atout Nature 2023-2026 conclu avec le Département de l'Ardèche et candidate à l'animation de l'ENS « Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron ».

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver** le Contrat Atout Nature 2023-2026.
- **d'approuver** la candidature de la Communauté de communes auprès du Département de l'Ardèche pour l'animation de l'ENS « Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron ».

- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré à Coucouron, le 25 mai 2023,
Le Président, Jacques GENEST

